 <p>CONSEIL DE QUARTIER DE SILLERY</p>	<p>ARRONDISSEMENT DE SAINTE-FOY- SILLERY-CAP-ROUGE Édifice Andrée-P.-Boucher 1130, route de l'Église Québec (Québec) G1V 4X6</p>	<h2>Résolution</h2>
---	--	---------------------

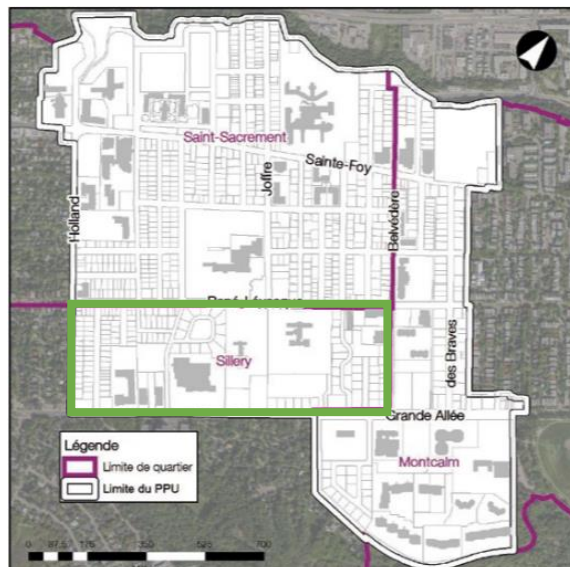
Conseil d'administration
du **Conseil de quartier de Sillery**

Extrait du procès-verbal de la troisième assemblée du *Conseil de quartier de Sillery*
tenue le mardi **14 mars 2017** à 19 h, au
Centre communautaire Noël-Brulart, 1229, avenue du Chanoine-Morel.

Programme particulier d'urbanisme (PPU)
pour le pôle urbain Belvédère
(R.V.Q. 2496)

Règlement de concordance des arrondissements de La Cité-Limoilou et de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge
(R.C.A1.V.Q. 299, R.C.A1.V.Q. 300 et R.C.A3.V.Q. 216)

Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge sur l'urbanisme et le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale relatifs au territoire de l'ancienne ville de Sillery relativement à leur concordance au programme particulier d'urbanisme pour le pôle urbain Belvédère, R.C.A.3V.Q. 216 (Quartier Sillery)



Territoire visé par le Programme particulier d'urbanisme pour le pôle urbain Belvédère



Schéma conceptuel d'aménagement et de développement relatif aux activités et à la vocation du territoire ainsi qu'au cadre bâti

Source : PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME, **Pôle urbain Belvédère 2017**, POUR CONSULTATION PUBLIQUE, version préliminaire, 79 pages.

RÉSOLUTION 17-CA-11

ATTENDU QUE le Conseil de quartier de Sillery prend acte du long processus de consultation en amont du PPU qui a débuté le lundi 23 avril 2012 et s'est poursuivi jusqu'à maintenant;

ATTENDU QUE le Conseil de quartier de Sillery se préoccupe de l'aménagement de son territoire et plus particulièrement, de l'harmonisation de son développement avec les quartiers limitrophes de Saint-Sacrement et de Montcalm dans le cadre du pôle urbain Belvédère;

ATTENDU QUE le conseil de quartier de Sillery apprécie le nouvel équilibre assuré par l'établissement des deux noyaux mixtes celui de Holland et celui de Belvédère;

ATTENDU QUE le Conseil de quartier de Sillery considère que les trois secteurs d'emploi, soit celui du Chemin Sainte-Foy, de Mérici et de Thornhill, représentent un grand défi d'intégration à la vie du quartier;

Il est proposé par : Luc Trépanier

Et appuyé par : Sylvie Dorion

IL EST RÉSOLU d'ajouter à la recommandation du conseil d'administration en réponse à la demande d'opinion R.C.A3.VQ. 216 ce qui suit :

- **D'EXPRIMER** l'inquiétude des citoyens et des citoyennes à propos de l'aménagement du secteur Thornhill, plus précisément en ce qui a trait à la hauteur des édifices, mais surtout aux imprécisions relatives à la circulation, aux bruits environnants, à ceux émanant des systèmes de ventilation, aux débarcadères ainsi qu'aux aménagements hypothétiques des zones vertes;
- **DE SIGNALER** l'inquiétude des citoyens et des citoyennes de l'avenue du Cardinal-Bégin en ce qui a trait à la modification à la zone 31212Pb (Pavillon Saint-Dominique), soit l'augmentation de la hauteur maximale de 10 mètres à 13 mètres soit de 2 à 3 étages.
- **DE SIGNALER** l'inquiétude des citoyens et des citoyennes de la rue du Boisé-de-Sillery en ce qui a trait à la modification à la zone 31212Pb (Pavillon Saint-Dominique), soit la réduction de la marge arrière de 80 mètres à 40 mètres;
- **D'APPUYER** fermement le développement du lien piétonnier proposé pour relier le boulevard René-Lévesque Ouest à la Grande-Allée Ouest et favoriser les déplacements vers le Bois-de-Coulonge à l'entrée Est du site patrimonial de Sillery;
- **DE DEMANDER** que, dans un avenir rapproché, lorsque le développement urbain occasionnera des changements d'aménagement de la zone 31211Pa (Archevêque catholique romain de Québec), la Ville prévoie réserver une portion de terrain pour usage communautaire et aménager une importante aire verte;
- **DE SOULIGNER** également l'importance d'aménager le prolongement du lien cyclo-piéton de l'avenue Joffre pour atteindre la Grande-Allée;
- **DE RAPPELER** qu'en matière de circulation urbaine, le recours au transport en commun doit être fortement encouragé afin de diminuer les effets négatifs des aménagements minéralisés des stationnements.

IL EST RÉSOLU d'adopter la résolution du Conseil, à titre de mémoire, à présenter à la consultation publique du jeudi 30 mars 2017.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Copies conformes :

M, Gabriel Clairet, président, Conseil de quartier Saint-Sacrement et
M^{me} Lydia Lavoie présidente, Conseil de quartier Montcalm.

Envois :

Maître Pascal Landry, assistant-greffier, Arrondissement de Sainte-Foy – Sillery – Cap-Rouge.



Présidente

14 mars 2017

Date